



## Réunion du Comité Syndical

du 12 décembre 2012

CS – 6.04

### Compte rendu réunion de Bureau

Le douzième jour du mois de décembre de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

#### Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Mme. Alexia LAVALLEE

C.C.S.T. : M. Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON

S.I.C.T.O.M. : NEANT

C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

C.C.S.T. : NEANT



Le quorum est atteint : 11 présents

#### Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Pierre SANTOSILLO, Mme Françoise RAVEY

Pouvoir : Mme. RAVEY donne pouvoir à M. ROOST

S.I.C.T.O.M. : MM. Roger GAUGLER, Roger-Serge TOUPENCE, Gérard GUYON jusqu'au point CS 6.04 inclus

Pouvoir : NEANT

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude GIRARD

Pouvoir : M. André HELLE donne pouvoir à M. Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



**Réunion du Comité Syndical**

du 12 décembre 2012

**CS - 6.04**

**Compte-rendu de réunion de Bureau**

**RAPPORT**

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI  
Président

Le Bureau en exercice s'est réuni le 14 novembre 2012.

Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

**Le Comité Syndical :**

**- PREND ACTE des décisions prises lors de ce bureau.**

**Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 12 décembre 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dépôt en Préfecture le**

Préfecture du Terr. de Belfort
19 DEC. 2012
Service Courrier

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
Le Président,



**Leouahdi Selim GUEMAZI**